

**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} février 2021**

<p>Délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Mandats de procuration : 00 Votants : 18</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le lundi premier février à dix-sept heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de l'hôtel des formations sis 10 rue Jean Monnet à CHAUNY, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un.</p>
---	--

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (TERGNIER); Jean FAREZ (Viry-Nouveau); Emmanuel LIEVIN (Chauny); Bernard BRONCHAIN (Tergnier); Bruno COCU (Charmes); Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain); Aurélien GALL (Tergnier); Bernard PEZET (Sinceny); Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont); Marie-Noëlle VILAIN (La Fère); Luc DEGONVILLE (Manicamp); Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois); Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël); Joël DUHENOY (Amigny-Rouy); Josiane GUFFROY (Chauny); Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux); Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Nicole ALLART (Rogécourt); Pascal DEMONT (Servais); Jackie GOARIN (Beautor) excusé; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay); Patricia GOETZ (Ognes) excusée; Natacha MUNOZ (TERGNIER); Laurent PENE (Travecy) excusé; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- Mme RAPIN Céline, Directrice Générale adjointe
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques

ORDRE DU JOUR :

1. Avenant n°2 au marché de travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Henri Barbusse à Sinceny
2. Remplacement des branchements d'eau potable au droit de la Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny à CHAUNY – attribution du marché
3. Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable sur le territoire de la CACTLF – attribution du marché
4. Subventions 2021 – ouverture des crédits

5. Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un village d'entreprises à TERGNIER
6. Modification de la régie d'avances pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
7. Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des titres de transport du réseau TACT
8. Autorisation de signature du contrat Points de Vente TACT avec KEOLIS
9. Examen de demandes d'aide à l'investissement des entreprises

01 – Avenant n°2 au marché de travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Henri Barbusse à Sinceny

Aux termes d'un marché lancé par le SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère, la société TPA SAS s'est vue confier les travaux de renouvellement "eaux usées et eaux pluviales" de la rue Henri Barbusse à SINCENY.

Un premier avenant a été signé concernant des mesures sanitaires induites par l'épidémie de COVID.

Un deuxième avenant est rendu nécessaire pour la prise en compte des frais induits par le risque Covid-19 et le respect des prescriptions OPPBTP y afférentes.

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTÉ le projet d'avenant n°2 au marché de travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Henri Barbusse à Sinceny
- AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-président délégué, à signer cet avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes

02 - REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE AU DROIT DE LA RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A CHAUNY – ATTRIBUTION DU MARCHE

Afin de remplacer des branchements d'eau potable au droit de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CHAUNY, une procédure de mise en concurrence a été lancée.

Le Bureau communautaire,

Vu le cahier des charges de la procédure n° 2020 018 concernant le remplacement des branchements d'eau potable au droit de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CHAUNY,

Vu le rapport d'analyse du marché en date du 13/01/2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2020 018 relative au remplacement des branchements d'eau potable au droit de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CHAUNY
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société EHTP SA – Boulevard du Val de Vesle Prolongé – 51500 SAINT LEONARD – SIRET 439 987 405 00024 – montant du marché : de 146 971,10 € HT.

03 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CACTLF – ATTRIBUTION DU MARCHE

Afin de désigner un assistant à maître d'ouvrage en matière d'eau potable, une procédure de mise en concurrence a été lancée.

Le Bureau communautaire,

Vu le cahier des charges de la procédure n° 2020 019 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'alimentation en eau potable,

Vu le rapport d'analyse du marché en date du 21/01/2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2020 019 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société SAFEGE SAS - Site Nord, ZI La Pilaterie - 5 Rue des Précurseurs - 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

04 - Subventions 2021 – ouverture des crédits

- a) Article 2042 – Subventions d'équipement :

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE les montants maximums des subventions pouvant être allouées en 2021 comme suit :

Bénéficiaires	Libellé	Propositions 2021
Crédit annuel	Aides à l'investissement immobilier à destination des commerçants et artisans (2017202)	110 000,00 €
Crédit annuel	Aides à l'investissement matériel des TPE artisanales, commerciales et de services (D2017201)	110 000,00 €
Crédit annuel	Aide à l'immobilier d'entreprises (D2017084)	500 000,00€
Crédit annuel	Fonds de concours en direction des communes	110 000,00€

- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de ces aides par arrêté, de signer les éventuelles conventions et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

04- Subventions 2021 – ouverture des crédits

- b) Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE les montants maximums des subventions pouvant être allouées en 2021 comme suit :

Bénéficiaires	Libellé	Propositions 2021
ACC	Subvention de fonctionnement	11 400,00€
ACTE	Subvention de fonctionnement	11 400,00€
Dynamic' Laféroise	Subvention de fonctionnement	11 400,00€
Aisne Initiative	Cotisation	15 000,00€
Territoire Zéro Chômeur	Cotisation	500,00€
FSL	Participation (0,50 cts / hab)	27 000,00€
MEF	Subvention de fonctionnement	126 748,00€
ATMO Picardie	Subvention de fonctionnement	11 000,00€
Réussir notre Sambre	Subvention de fonctionnement	53 000,00€
Crédit annuel	Concours National de la résistance	1 500,00€
Crédit annuel	Subventions Manifestations culturelles et sportives	30 000,00€
Crédit annuel	Subventions exceptionnelles	30 000,00€
Crédit annuel	Politique de la Ville	74 000,00€
UDA NOE	Refuge pour animaux	55 000,00€

- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de ces aides par arrêté, de signer les éventuelles conventions et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

05 – Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un village d'entreprises à Tergnier

Le Bureau Communautaire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite disposer, afin de répondre à la demande du territoire, d'un village d'entreprises composés d'ateliers, de bureaux et de locaux partagés ;

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération de voir ce projet s'inscrire dans une démarche performancielle, tant en termes de qualité de service, que d'efficacité énergétique et environnementale ;

Considérant que ce projet doit s'inscrire dans démarche rev3 de la région Hauts de France ;

Considérant que le recours à un marché public global de performances permet la mobilisation des acteurs économiques au service de l'efficacité de la dépense publique, de la protection environnementale et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ;

Considérant que le titulaire du marché devra assurer la maintenance du site et donc respecter des objectifs de performances ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du recours à un marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un village d'entreprises à Tergnier.

APPROUVE la mise en place d'un comité de pilotage pour la phase de dialogue / négociation de la procédure.

PREND ACTE que le comité de pilotage sera composé par arrêté de Monsieur le Président.

FIXE à 30 000 € HT la prime, maximale et non révisable, qui pourra être attribuée aux candidats dans les conditions à fixer au règlement de consultation.

FIXE la durée du marché à 136 mois pour un montant global estimé à 3 500 000 € HT.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget annexe bâtiments économiques de l'année 2021 et suivants.

06 – Régie d’avances pour la gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage – Modification

Point reporté

07 - Création d’une régie de recettes pour l’encaissement des titres de transport du TACT

Point reporté

08 – Autorisation de signature d’un contrat « point de ventes TACT » entre la CACTLF et KEOLIS

Le Bureau communautaire,

Considérant la nécessité d’avoir un dépositaire des titres de transport du TACT sur le secteur de La Fère, jusqu’alors inexistant, afin d’avoir une continuité de service sur le territoire de la CACTLF,

Considérant l’ouverture de l’Espace France Services par la CACTLF dans les anciens locaux du Trésor Public sis 17 rue Henri Martin à La Fère, à compter du 1^{er} février 2021,

Considérant la proposition de contrat relatif à la mise en place d’un point de vente des titres de transport du TACT sur La Fère, présentée par KEOLIS et jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE les clauses du contrat à intervenir avec KEOLIS, désignant la CACTLF en tant que dépositaire-vendeur, et tous documents subséquents
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente décision
- PRECISE que la communauté d’agglomération encaissera les recettes de ces ventes dans le cadre d’une régie et reversera à KEOLIS sur facturation de ce dernier. La CACTLF percevra une commission de 4% des ventes (commission qui sera déduite des factures de KEOLIS).
- DIT que les dépenses et recettes relatives à ce point de vente seront prévues au budget annexe Transports 2021.

09a – Aide à l’investissement matériel professionnel des entreprises

a) Entreprise LT PRESTIGE (Chauny)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE l’attribution d’une aide à l’investissement matériel à l’entreprise LT PRESTIGE (Chauny)
- AUTORISE le versement d’une subvention d’un montant total de 567,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 30 000,00€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d’attribution de cette aide par arrêté et d’accomplir toutes les formalités subséquentes.

09a – Aide à l’investissement matériel professionnel des entreprises

b) Entreprise EFM (Mayot)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise EFM (Mayot)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 10 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 50 000,00€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

c) Entreprise RAMBOUR (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime bonifié artisanat de production - à l'entreprise RAMBOUR (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 6 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 6 000,00€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

d) Entreprise NEPHTYS (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime création d'entreprises - à l'entreprise NEPHTYS (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 10 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 10 000,00€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

e) Entreprise HORIZONS VERTS (Mayot)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise HORIZONS VERTS (Mayot)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 430,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

f) Entreprise FRANCK BORDEREAUX (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise FRANCK BORDEREAUX (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 063,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels

a) Entreprise JARDI' AISNE (Condren)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise JARDI' AISNE (Condren)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 5 000,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels

b) Entreprise LA ROTONDE (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise LA ROTONDE (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 267,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels

c) Entreprise LE PRIVILEGE (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise LE PRIVILEGE (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 654,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

09c – Aide à l’immobilier d’entreprises
A) Entreprise MERCIER (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE l’attribution d’une aide à l’immobilier d’entreprises à l’entreprise MERCIER
- AUTORISE le versement d’une subvention d’un montant total de 26 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes, en application du règlement d’aide à l’immobilier d’entreprises.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d’attribution de cette aide par arrêté et d’accomplir toutes les formalités subséquentes.

Compte rendu affiché le 03/02/2021

Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "D. Ignaszak".

Dominique IGNASZAK